

## ESTIMATION DES COÛTS

### COÛTS DE PROCEDURE :

<b>Prestations</b>	<b>Coût HT</b>
Dossiers préliminaire et définitif d'instruction	4.610 €
Vacations et frais avis hydrogéologue agréé	1.350 €
Analyses d'eau de première adduction (1SCO2)	500 €
Publicité enquête publique	2.400 €
Indemnisation commissaire enquêteur	1.500 €
Assistance maître d'ouvrage	650 €
<b>total</b>	<b>11.010 €</b>

### COÛTS DES TRAVAUX DE PROTECTION :

<b>Prestations</b>	<b>Coût HT</b>
<i>Aménagements du captage :</i>	
<b>2 solutions proposées par l'hydrogéologue agréé</b>	
<b>1/ Soit rénovation du captage :</b>	
- Mise en place d'une porte étanche, fermée à clef	2.500 €
- Création d'aérations sur bâti avec grille inox pare-insectes	3.000 €
- Obstruction étanche du trou dans le mur et installation d'un trop-plein dans les règles de l'art, canalisé vers l'aval de l'ouvrage	2.500 €
- Réalisation d'une dalle en béton armé hydrofugé dans les parties aval des galeries drainantes (min. 1,5 m), bien raccordée au radier du bâtiment existant. Épaisseur de la dalle 15 cm.	6.000 €
- Reprise de la dalle en pied sec.	2.000 €
- Reprise du génie civil en comblant les fissures et trous (extérieur et intérieur).	3.000 €
- Retrait des canalisations en fonte qui n'ont aucune utilité, puis rebouchage des murets séparant les compartiments.	2.000 €
- Réfection des conduites et vannes.	2.500 €
- Installation d'un compteur.	2.000 €
Sous-total solution 1/	25.500 €
<b>2/ Soit création d'un nouveau captage :</b>	
- Destruction ouvrage actuel et évacuation des déblais.	5.000 €
- Reconnaissance du gîte sourcier à la pelleuse.	5.000 €
- Construction d'un captage dans les règles de l'art (projet à réaliser).	20.000 €
- Raccordement à la canalisation d'adduction.	2.000 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux.	3.500 €
Sous-total solution 2/	35.500 €
<i>Aménagements dans le PPI</i>	
Installation d'une clôture (hauteur : 1,5 m) en périphérie du PPI (environ 80 m) et d'un portail d'accès	4.000 €
Abattage des arbres à proximité de l'ouvrage	5.000 €

Bornage PPI par géomètre expert	1.500 €
Assistance maître d'ouvrage	1.500 €
<i>Aménagements des réservoirs</i>	
Imperméabilisation des tampons d'accès	3.000 €
Création d'aérations sur bâtis avec grille inox pare-insectes	3.000 €
<b>total avec solution 1/ pour les aménagements du captage</b>	<b>43.500 €</b>
<b>total avec solution 2/ pour les aménagements du captage</b>	<b>53.500 €</b>

COUTS FONCIERS :

<b>Prestations</b>	<b>Coût HT</b>	<b>Commentaires</b>
Acquisition PPI : - 11 m <sup>2</sup> parcelle A-1054, - 354 m <sup>2</sup> parcelle A-1055, - 60 m <sup>2</sup> parcelle A-1057,	1.488 €	Sur la base de 3,5 €/m <sup>2</sup> . Propriétaires actuels : - A-1054 et A-1055 : Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire (siège Alairac) - A-1057 : Commune de Pradelles-Cabardès
Indemnisation servitudes PPR	0 €	L'instauration de servitudes ne génère pas de préjudices pouvant donner droit à indemnisation.